

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 28 septembre 2009****MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE
Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MILLOT) - M. DUPIRE (pouvoir M. REBSAMEN) - Mme KOENDERS (pouvoir Mme MARTIN) - Mme BERNARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)
Membres absents : M. DUGOURD

OBJET**DE LA DELIBERATION**

Musée des Beaux-Arts - Convention à passer entre la Ville et l'Ecole du Louvre pour l'organisation de cours - Année scolaire 2009-2010

Mme DURNET-ARCHERAY, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'Ecole du Louvre, établissement d'enseignement supérieur, exerce une mission d'enseignement de l'histoire de l'art et des civilisations ainsi que de diffusion culturelle.

Dans le souci d'étendre celle-ci à des publics ne pouvant bénéficier des cours dispensés à Paris dans ses propres locaux, elle mène des actions spécifiques dans les régions, à la demande des collectivités territoriales, d'institutions ou d'associations locales.

Depuis de nombreuses années, la Ville accueille dans ce cadre des cycles de cours dont les modalités d'organisation ont été fixées par différentes conventions annuelles, en 1993 et depuis 2003.

Il est proposé que la collaboration entre la Ville et l'Ecole du Louvre se poursuive pendant l'année scolaire 2009-2010, dans le cadre de l'organisation d'un cycle de six cours thématiques pour lequel une nouvelle convention doit être conclue.

Le thème proposé pour cette année par l'Ecole du Louvre est « Le mécénat et la création artistique dans l'Italie de la Renaissance ». De Milan à Rome, ce cycle évoquera les politiques artistiques menées par les princes des cités italiennes pour légitimer leur pouvoir et faire rayonner leur territoire.

Les cours se tiendront cette année dans la salle de conférences de La Nef, nouveau lieu destiné à accueillir des manifestations culturelles en centre-ville.

Les frais d'inscription ont été fixés par l'Ecole du Louvre conformément à sa grille tarifaire pour les cours thématiques décentralisés en région.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

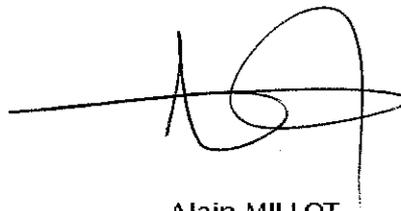
1 - décider la reconduction de la collaboration entre la Ville et l'Ecole du Louvre pour l'organisation de cours, au titre de l'année scolaire 2009-2010 ;

2 - approuver le projet de convention à passer entre les parties, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3 - m'autoriser à signer la convention définitive, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 8 OCT. 2009



PUBLIÉ LE 12/10/09

VILLE DE DIJON

CYCLE DE COURS

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ECOLE DU LOUVRE

Entre

La Ville de Dijon, représentée par son Maire en exercice agissant en cette qualité au nom et pour le compte de ladite ville, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2009,

d'une part,

Et

L'Ecole du Louvre, dont le siège est à PARIS, Palais du Louvre, place du Carrousel, Porte Jaujard, 75038 Paris Cedex 01, représentée par Monsieur Philippe DUREY, directeur, agissant en cette qualité au nom et pour le compte de l'Ecole du Louvre,

d'autre part,

PREAMBULE :

L'Ecole du Louvre, établissement d'enseignement supérieur, exerce une mission d'enseignement d'histoire de l'art et des civilisations, et de diffusion culturelle.

Dans le souci d'étendre cette diffusion à des publics ne pouvant bénéficier des cours dispensés à Paris dans ses propres locaux, elle mène depuis plusieurs années des actions spécifiques dans les régions, à la demande des collectivités territoriales, d'institutions ou d'associations locales.

La Ville de Dijon, désireuse d'accompagner la politique d'animation du musée des beaux-arts de Dijon, a souhaité faire appel à l'expérience et à la compétence de l'Ecole du Louvre pour élaborer le programme culturel et pédagogique faisant l'objet de la présente convention et joint en annexe.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit

ARTICLE 1 : PROGRAMME

L'Ecole du Louvre et la Ville de Dijon ont arrêté en concertation pour l'année 2009-2010 le programme suivant :

- un cycle thématique de 6 séances, de 1h30 chacune, intitulé « *Mécénat et création artistique dans l'Italie de la Renaissance* », du vendredi 15 janvier 2010 au vendredi 26 mars 2010.

Le programme détaillé de ce cycle figure en annexe à la présente convention.

L'Ecole du Louvre se réserve la possibilité d'annuler tout cycle si, 15 jours avant la date de la première séance, il comporte moins de 30 inscrits payants.

L'Ecole du Louvre ne procédera alors à d'autre dédommagement que le remboursement des inscrits si elle a déjà encaissé leurs paiements.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DES PARTIES

L'Ecole du Louvre, pour l'ensemble des cours :

- assure la publicité au niveau national,
- prend en charge la rémunération et les frais de déplacement des intervenants,
- fournit le matériel pédagogique (bibliographies, diapositives, etc.),
- délivre les cartes d'auditeur,
- s'engage à remplacer ou à rembourser tout cours annulé de son fait.

La Ville de Dijon, pour l'ensemble des cours :

- met à la disposition de l'Ecole du Louvre une salle de conférences d'une capacité minimale de 150 places,
- fournit le matériel nécessaire à la projection,
- met à la disposition de l'Ecole du Louvre un projectionniste et du personnel d'accueil,
- prend en charge l'édition et la diffusion des programmes au niveau régional,
- prend en charge la collecte des inscriptions au cycle et leur encaissement,
- vérifie l'inscription des personnes se présentant pour les cours et fait émarger celles dont l'inscription est prise en charge dans le cadre de la formation continue,
- prend en charge les frais d'hébergement et de restauration éventuels des intervenants (une nuit d'hôtel + petit déjeuner et un repas), ou un panier repas si l'intervenant repart le soir-même,
- prend en charge la totalité des frais (transport, rémunération, hébergement et restauration de l'intervenant) inhérents au report d'une séance annulée de son propre fait.

ARTICLE 3 : MODALITES FINANCIERES

L'inscription se fera aux tarifs suivants :

- plein tarif : **48 euros**
- tarif réduit : **30 euros**
- tarif formation continue : **60 euros.**

Le tarif réduit sera accordé :

- aux jeunes âgés de moins de 28 ans au 31 décembre 2010, sur présentation d'un justificatif (carte d'identité ou passeport),
- aux demandeurs d'emploi, sur présentation d'une attestation de demandeur d'emploi datant de moins de 6 mois,
- aux bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI) ou du revenu de solidarité active (RSA), sur présentation d'une attestation de bénéficiaire du RMI ou du RSA datant de moins de 6 mois.

Les inscriptions dans le cadre de la formation continue feront l'objet d'une convention entre l'employeur de l'auditeur et l'Ecole du Louvre, et d'un règlement spécifique à ce titre.

Les recettes provenant des inscriptions et les dépenses correspondant au reversement à l'Ecole du Louvre sont inscrites au budget de la ville de Dijon.

La Ville de Dijon versera à l'Ecole du Louvre la somme correspondant au montant global des droits d'inscription (hors formation continue), par virement administratif à l'attention de Régie avances recettes Ecole du Louvre, code banque 10071, code guichet 75000, numéro de compte : 00001004087, clé 41 (domiciliation RGFIN Paris Siège). Ce versement sera accompagné d'un état nominatif et détaillé par tarif des personnes inscrites, et des justificatifs relatifs au tarif réduit.

ARTICLE 4 : COMPTE-RENDU

Les parties conviennent d'établir un compte-rendu de cette action commune au plus tard le 31 mai 2010.

ARTICLE 5 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date de signature par les partenaires et est valable jusqu'au 30 juin 2010.

ARTICLE 6 : ASSURANCES

Chaque partie fait siennes toutes les conséquences dommageables liées à l'exécution ou l'inexécution de ses obligations et souscrit si besoin auprès d'une compagnie d'assurances une police couvrant ces risques de responsabilité.

ARTICLE 7 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

Dans l'exécution de ses obligations à caractère pédagogique (bibliographies, diapositives, etc.), l'Ecole du Louvre veille au respect des dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

Pour sa part, la Ville de Dijon veillera à ce qu'aucun enregistrement des enseignements ou aucune diffusion des documents distribués en cours n'ait lieu, sous peine de poursuites.

ARTICLE 8 : RESILIATION

Chaque partie se réserve le droit de mettre fin à la présente convention si, dans les quinze jours suivant la réception d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, l'autre partie ne s'est pas conformée à une ou plusieurs de ses obligations.

ARTICLE 9 : LITIGES

Les parties mettent en œuvre tous les moyens pour tenter de régler à l'amiable les éventuels litiges qui pourraient naître pendant l'exécution ou lors de la rupture de la présente convention. Toute contestation relative à l'interprétation, à l'exécution ou à la résiliation de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif compétent.

Fait à Dijon, le
en deux exemplaires originaux.

**Pour le Maire de la Ville de Dijon,
L'adjoint délégué à la Culture
et au Patrimoine Municipal**

Yves BERTELOOT

Le Directeur de l'Ecole du Louvre

Philippe DUREY

P.J. : 1 annexe

DIJON 2009 - 2010

MECENAT ET CREATION ARTISTIQUE DANS L'ITALIE DE LA RENAISSANCE

*Cycle thématique de 6 séances de 1 h 30, les vendredis de 18 h à 19 h 30,
La nef, 1 place du théâtre.*

Au XVe siècle, le morcellement politique de l'Italie se décline en une mosaïque de milieux culturels et artistiques variés. Dans un contexte politique incertain les classes dominantes sollicitent tous les moyens de la culture humaniste pour assurer leur légitimité. En effet, comme preuve de son « bon gouvernement », et afin d'en assurer la lisibilité, le prince se doit non seulement d'aménager et d'embellir sa demeure, mais aussi sa ville et son territoire en favorisant la création artistique.

Au XVIème siècle, le génie artistique est à son apogée à Rome - avec la grande opération de rénovation de la ville -, à Venise où règne Titien, et dans les autres brillantes cours d'Italie qui imposent leur modèle à toute l'Europe.

- Vendredi 15 janvier 2010 **Milan. L'art au temps des Sforza et de Léonard de Vinci,**
par Arturo Galansino,
docteur en histoire de l'art, chargé d'exposition, département des peintures,
Musée du Louvre
- Vendredi 22 janvier 2010 **Ferrare, Mantoue. La cour du prince-condottiere dans
l'Italie septentrionale,**
par Arturo Galansino,
docteur en histoire de l'art, chargé d'exposition, département des peintures,
Musée du Louvre
- Vendredi 29 janvier 2010 **Venise et la Vénétie au XVIe siècle,**
par Arturo Galansino,
docteur en histoire de l'art, chargé d'exposition, département des peintures,
Musée du Louvre
- Vendredi 5 février 2010 **Florence, de Côme à Laurent de Médicis,**
par Stefania Tullio Cataldo,
chargée de recherches, département des arts graphiques, Musée du Louvre
- Vendredi 19 mars 2010 **Federico da Montefeltro à Urbino.
La construction d'un espace intellectuel,**
par Stefania Tullio Cataldo,
chargée de recherches, département des arts graphiques, Musée du Louvre
- Vendredi 26 mars 2010 **La Rome des papes au XVIe siècle,**
par Stefania Tullio Cataldo,
chargée de recherches, département des arts graphiques, Musée du Louvre